

La Comco contre la concurrence

Edipresse peut donc absorber le groupe Corbaz propriétaire de *La Presse Riviera* et de *La Presse Nord Vaudois*. En donnant son accord, la Commission de la concurrence (Comco) accepte de voir disparaître toute compétition sur le marché des quotidiens vaudois. Une alternative était pourtant à portée de main. Le groupe Hersant, nouveau venu en Suisse romande, était prêt à reprendre les deux titres de Corbaz. Avec *La Côte* qu'il détient déjà, le groupe français pouvait créer un pôle éditorial vaudois économiquement viable qui aurait fait un heureux contrepois à la domination écrasante d'Edipresse. La Commission de la concurrence semble avoir succombé au réflexe nationaliste. Hostile à l'intrus étranger, elle a donné sa préférence au monopole vaudois. Et pourtant la loi fédérale qui dicte son action ignore la notion de nationalité. Pour masquer son recul, la Comco pose d'apparentes conditions restrictives à Edipresse. Le groupe lausannois doit céder 4,5% de ses actions au capital du *Nouvelliste* et quitter le conseil d'administration du journal valaisan. Le sacrifice est nul. Il ne remet en aucune façon en question la stratégie - très logique - de développement d'Edipresse en Suisse romande. Le marché romand des quotidiens n'existe que pour deux titres: le haut de gamme occupé par *Le Temps* et le bas avec le *Matin*. Les autres titres «tous publics» ont une assise exclusivement cantonale. *La Liberté* est fribourgeoise, *Le Quotidien jurassien* ne quitte pas sa terre natale. Edipresse se

désintéresse et se dégage de ces marchés secondaires pour se satisfaire - si l'on peut dire - des gros morceaux que sont Genève et Vaud ainsi que des deux titres à vocation romande.

Les contraintes économiques ne permettent pas de partager les marchés cantonaux. La fusion entre *L'Impartial* et *L'Express* en est la preuve la plus récente. Mais, par sa dimension, le canton de Vaud fait exception. A côté de *24heures*, une presse locale a pu survivre à la Côte, sur la Riviera et au Nord vaudois. Le canton aurait donc pu se permettre le luxe de la diversité. Le pool des titres locaux envisagé par Hersant aurait permis la constitution d'une rédaction vaudoise qui aurait apporté une heureuse diversité pour le public. Il aurait aussi offert aux journalistes romands un employeur supplémentaire bienvenu.

En acceptant la fusion entre *Le Nouveau Quotidien* et *Le Journal de Genève*, la Commission de la concurrence faisait tout juste. Elle reconnaissait, pragmatiquement, qu'il n'y avait pas de place pour deux quotidiens haut de gamme sur le marché romand. En laissant aujourd'hui le champ libre à Edipresse en terre vaudoise, elle a failli à sa tâche qui est, faut-il le rappeler, de sauvegarder la concurrence. AT

La Commission de la concurrence semble avoir succombé au réflexe nationaliste. Hostile à l'intrus étranger, elle a donné sa préférence au monopole vaudois.

Sommaire

Réforme de l'administration: Un projet politique (p. 2)

Migrations: Balayons d'abord devant notre porte (p. 3)

Sciences sociales: L'héritage d'Ivan Illich (p. 4)

Point de vue: C'est aux pays riches de subventionner les paysans du tiers-monde (p. 5)

Génie génétique: Maîtriser le clonage (p. 6)

Prostitution: Vers une approche féministe (p. 7)

Un projet politique

En 1994, *Domaine Public* publiait une série d'articles consacrés à la nouvelle gestion publique, inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler *Reinventing Government*. Dans la foulée, il éditait cette série, revue et augmentée, sous forme de brochure diffusée à 4000 exemplaires et organisait deux soirées de débats à Genève et Lausanne, suivies par un public nombreux.

Nous voulions décrier un débat, à notre sens stérile, entre une droite obnubilée par le marché et une gauche béatement étatiste. À gauche précisément, certains nous reprochent encore cette initiative, convaincus que toute réforme de l'État et de son administration cache un complot néo-libéral.

À l'exception du Valais, ce qu'on désigne communément par «nouvelle gestion publique» n'a eu que peu d'impact en Suisse romande. En Suisse alémanique par contre, de nombreux cantons et communes ont tenté l'expérience, et, dans une certaine mesure, la Confédération. Le temps est venu de tirer un premier bilan sur la base des évaluations auxquelles ces expériences ont été soumises.

La nouvelle gestion publique (NGP) - en allemand WOV ou WIF pour *Wirkungorientierte Verwaltungsführung* - ne se réfère pas à un modèle unique qu'il s'agirait simplement de mettre en œuvre. En Suisse, les collectivités publiques ont suivi une démarche empirique, certaines comme Zurich avec la volonté d'une réforme globale, d'autres en expérimentant d'abord la réforme dans certains services pilote avant de décider de son extension. Néanmoins, malgré

leurs différences, toutes ces expériences présentent un certain nombre de traits communs:

- Une gestion administrative plus orientée vers des objectifs et des effets attendus.
- Une séparation claire entre les niveaux stratégique et opérationnel.
- Le contrat de prestations, le budget global et le *controlling* comme instruments de conduite de l'administration.
- Une action administrative plus proche des bénéficiaires, appelés parfois «clients».

Des nombreuses évaluations réalisées, on peut tirer les enseignements suivants.

Des prestations de meilleure qualité

Contrairement à certaines craintes exprimées initialement, la NGP n'a pas conduit à une réduction des prestations. Ce résultat n'est guère étonnant dans la mesure où la réforme n'a jamais eu comme objectif des économies budgétaires mais une amélioration de l'efficacité administrative. Bien au contraire, on a pu observer une amélioration de la qualité des prestations fournies et des processus de décision plus rapides. Grâce aux indicateurs de prestations et à la vérité des coûts, l'action administrative a gagné en transparence, ce qui a facilité le travail des instances de surveillance.

À l'évidence, la NGP a déployé des effets positifs surtout au niveau opérationnel, à savoir dans les départements et les services. Grâce aux indicateurs de qualité et de quantité, à l'imputation des coûts effectifs et au budget global, l'administration est plus consciente de la nature et du prix de ses prestations et dispose de

l'autonomie nécessaire pour adapter son action aux objectifs qui lui sont assignés. Cette transparence et cette autonomie sont appréciées par le personnel.

Réformer les institutions politiques

Par contre les évaluations révèlent des problèmes de délimitation de compétences entre le gouvernement et le parlement tout comme entre le collège exécutif et les différents départements. La NGP ne peut se limiter à une réforme administrative

au sens étroit du terme. Si l'on veut éviter un déplacement de pouvoir vers une administration plus professionnelle, il est indispensable de réformer également les instances politiques. Au niveau parlementaire, les commissions de gestion, des finances et les différentes commissions spécialisées n'ont pas encore

trouvé les modes adéquats de collaboration garantissant un contrôle efficace des mandats de prestations et des budgets globaux. Les députés, habitués à intervenir sur des points mineurs mais électoralement porteurs, doivent encore apprendre à concentrer leur attention sur la réalisation des objectifs qu'ils ont fixés. Pour ce faire, ils doivent compter sur le soutien de services parlementaires spécialisés. L'adoption du budget annuel, peu avant qu'il n'entre en vigueur, n'offre que peu de possibilités de changement. D'où l'importance d'un plan pluriannuel intégrant les finances et le

programme d'action. Ce plan implique une définition des priorités et une cohérence entre le catalogue des vœux et les moyens disponibles: plus question d'additionner les dépenses supplémentaires tout en prônant une baisse de la fiscalité.

Au niveau gouvernemental, les évaluations mettent le doigt sur la difficulté des exécutifs à adopter une vision collective de l'action publique. Les magistrats sont encore trop préoccupés par la gestion de leur département au détriment de l'action

politique et administrative gouvernementale.

Si, grâce à la NGP, les administrations acquièrent une meilleure connaissance de leurs coûts et de leurs prestations, on est encore loin de pouvoir saisir l'essentiel, à savoir les effets de l'action publique. À cet égard, le niveau de satisfaction des

bénéficiaires ne constitue qu'un des indicateurs pertinents pour juger de l'efficacité de l'administration.

La NGP est un processus qui nécessite de constantes adaptations et qui implique un véritable changement de culture administrative. Mais d'ores et déjà on peut observer que la prise en compte de l'efficacité et de l'efficience d'une tâche publique conduit à s'interroger sur la pertinence de cette tâche et à favoriser le débat sur les priorités de l'action publique. En ce sens, la NGP est, bien plus qu'un nouvel avatar technocratique, un projet véritablement politique. *jd*

La nouvelle gestion publique est un processus qui nécessite de constantes adaptations et qui implique un véritable changement de culture administrative.

Balayons d'abord devant notre porte

A la libre circulation des marchandises et des capitaux doit répondre la libre circulation des travailleurs. Bien gérés et soumis à des règles strictes de droit du travail, les flux migratoires devraient contribuer tout à la fois à pallier le manque de main-d'œuvre dans les pays riches et à favoriser un transfert de richesses vers les pays pauvres. Cette vision idéale (*DP n° 1539, La richesse des pauvres*) se heurte à une réalité beaucoup moins réjouissante dont souffrent et les migrants et les travailleurs résidents les plus modestes.

Qu'a-t-on pu observer dans les secteurs économiques à forte proportion de travailleurs étrangers? Tout d'abord des statuts iniques, saisonniers puis clandestins, et des conditions de travail déplorables: une pénibilité qui se traduit par un taux élevé d'invalidité, une déqualification professionnelle reflétée par le grand nombre de manœuvres employés, des salaires qui souvent ne suffisent pas pour vivre. Sur un marché du travail tendu, cette situation arrangeait beaucoup de monde.

Quand dans les années quatre-vingt-

dix, le chômage a fortement progressé et les vannes de l'immigration légale se sont fermées, les demandeurs d'emploi n'ont pas été attirés par les places vacantes dans la construction, l'hôtellerie et la restauration, tant les conditions de travail y étaient dégradées et les rémunérations faibles.

Revaloriser les emplois et combattre le travail au noir

Actuellement la politique migratoire officielle restreint le recours à la main-d'œuvre étrangère aux pays européens. Mais nous savons que l'élévation du niveau de vie dans les pays traditionnels d'émigration rend la Suisse peu attractive. C'est pourquoi la fermeture théorique des frontières aux ressortissants extra-européens s'accommode fort bien d'un important volant de travailleurs clandestins.

Aujourd'hui faut-il accorder un permis aux employeurs qui ont préféré engager un jeune Kosovar clandestin plutôt qu'un chômeur résident quinquagénaire? Et cautionner ainsi une politique qui vise à faire pression sur les chômeurs pour qu'ils

acceptent les conditions de travail imposées hier à leurs collègues étrangers.

Certes un certain nombre d'emplois non qualifiés dans l'agriculture, le bâtiment, les services domestiques notamment continueront d'être occupés par des étrangers. Et ces derniers ont droit à travailler légalement. Mais ce recours doit rester limité si l'on veut vraiment lutter contre le chômage. Et seule une amélioration substantielle des conditions de travail dans ces secteurs, en particulier pour les postes qualifiés, permettra d'attirer les résidents à la recherche d'un emploi.

Enfin, cette revalorisation des emplois doit impérativement s'accompagner d'une lutte impitoyable contre les employeurs recourant à des clandestins. Les sanctions actuelles ne sont pas dissuasives et l'application des textes légaux reste largement lacunaire.

Ni la fermeté de façade de la droite ni la générosité d'une partie de la gauche ne suffisent à développer un marché du travail qui minimiserait le chômage tout en offrant un emploi digne aux travailleurs étrangers. *cb*

Démocratie représentative

De l'art du découpage électoral

La Suisse est non seulement la plus vieille démocratie du monde; elle se veut aussi un modèle perfectionné pour le reste de la planète. Mais l'image d'Épinal se lézarde dès lors qu'on la soumet à un examen plus attentif.

Dans un récent arrêt, le Tribunal fédéral a blâmé la ville de Zurich. Parce qu'elle ne permet pas l'expression véritable de la volonté populaire, la structure actuelle des cercles électoraux est anticonstitutionnelle. Ainsi le «cercle 1»,

qui recouvre la vieille ville, ne dispose que de deux sièges au Conseil communal. En conséquence, 34% des voix exprimées - contre 5% dans les plus grands cercles - ne sont pas représentées au Parlement, un quorum de fait que les juges de Mon-Repos considèrent comme une falsification électorale. D'ici les prochaines élections en 2006, les autorités doivent procéder à un nouveau découpage.

La métropole zurichoise n'est pas seule à connaître un

pareil déséquilibre. La situation est tout aussi insatisfaisante au niveau fédéral (cf. *Domaine Public n° 1392*). Pour décrocher un siège au Conseil national, un parti doit réunir 33% de suffrages exprimés à Schaffhouse contre 2,9% seulement à Zurich. Et dans les six cantons ne disposant que d'un siège à la chambre du peuple, le quorum monte à 50,1% des voix si seuls deux candidats s'affrontent.

Depuis 1919 c'est l'introduction du système proportionnel

- les cantons sont désignés par la Constitution fédérale comme des circonscriptions électorales - qui fait problème. Une solution pourrait être trouvée par le regroupement des plus petits cantons en circonscriptions dotées d'un plus grand nombre de sièges au Conseil national. Ainsi la représentation populaire deviendrait vraiment proportionnelle. Mais ce changement exigerait une révision de la Constitution, donc la double majorité du peuple et des cantons. *jd*

L'héritage d'Ivan Illich

Il y a trente ans, Ivan Illich était perçu comme un critique décapant de notre société. Serait-il reçu aujourd'hui de la même manière à l'heure de l'offensive libérale contre le coût croissant de la formation et de la médecine?

Ivan Illich fut un penseur qui dérange, un provocateur positif. Alors que se développait la société de consommation, fruit de trente années de croissance dites glorieuses, il l'attaqua à contre-pied, imaginant un autre modèle, parfois inspiré du passé, le bonheur antérieur, mais sans contester tout progrès technique ou scientifique, rêvant de ne retenir que ce qui renforce la convivialité, comme une radio locale dans un pays pauvre. Il faut penser, même s'il n'y a pas filiation de pensée directe, à Rousseau, lui aussi contradictoire de la pensée dominante.

Le développement occidental vers l'impasse

Les critiques d'Illich, celles qu'on pourrait qualifier, pour simplifier, d'écologiques ou de tiers-mondistes, ont été portées par d'autres aussi et amplifiées, qu'il s'agisse du gaspillage de l'énergie ou du culte de la mobilité. Illich, fort notamment de son expérience de l'Amérique latine, souligne que l'expansion du mode de vie occidental à la population mondiale conduit à l'impasse, à l'épuisement des ressources naturelles. Avec la même somme d'argent, qui ne permet pas, dans un pays riche de réaliser grand chose, on peut faire beaucoup dans un pays pauvre à condition de penser un autre modèle de vie. Mais l'originalité d'Illich n'est pas dans la dénonciation de l'exportation de l'occidentalisme mais dans la critique de ce mode de vie

même, marqué par les grandes institutions que sont la médecine et l'école.

Ivan Illich les critique en terme d'efficacité et en souligne la contre-productivité, comme celle d'un hôpital qui produit ses propres contaminations. Mais l'essentiel n'est pas là. C'est en tant qu'institutions qu'il les attaque, c'est-à-dire en tant qu'organisations ayant à la fois une idéologie et un monopole. Au nom de l'incontestable nécessité de transmettre les connaissances, l'école s'arroge le droit de diffuser à tous, selon ses propres critères, en vertu de son monopole, le savoir jugé utile par elle-même. Elle garantit son pouvoir par des titres. Ceux qui ne les obtiennent pas sont exclus des places réservées aux diplômés, même s'ils révélaient, acquises par d'autres voies, des compétences égales. L'institution qui a pour mission de donner à chacun sa chance fabrique en fait par l'exercice de son pouvoir ses propres exclus.

Les critiques d'Illich qui, dans les années septante ont eu un large écho n'ont, de fait, pas influencé le cours des choses. Les «institutions» se sont développées selon leur propre logique, la durée des formations s'est par exemple allongée de manière significative. Pourquoi cet échec ?

Des propositions sans avenir

D'une part parce que la société plus conviviale, imaginée par Illich, reposait sur le travail non rémunéré de la femme comme c'était le cas dans la famille traditionnelle et dans la société patriarcale. L'émancipation de la femme a exigé le transfert d'une partie de son travail aux institutions. Même s'il était un prêtre «en congé» de l'Église, Illich a mal perçu le caractère fondamentalement nouveau de l'émancipation de la femme par le travail rémunéré. D'autre part, on perçoit chez lui la nostalgie d'une société de compagnonnage où le savoir-faire se transmettait par le travail. Or ce qui en subsiste dans la conception actuelle de l'apprentissage et de la maîtrise est en net recul; l'entreprise d'aujourd'hui tend à se décharger de tout travail de formation, considéré comme la distrayant de sa tâche première. Elle ne privilégie le plus souvent que les apprentissages spécifiques

correspondant à ses seuls besoins.

Il résulte de l'échec des propositions d'Illich que la critique des «institutions» n'est aujourd'hui menée que par le courant néo-libéral. L'attaque a lieu sur deux fronts: financier vu le gonflement des budgets publics ou par des tentatives d'introduire dans les services mêmes des formes de privatisation. La gauche devant ces offensives s'est repliée sur la défense du «service public» sans oser en faire une critique interne. Elle est devenue «statu quoïste».

Or la faiblesse de cette position défensive, c'est de ne pas analyser et oser critiquer les risques ou les abus du pouvoir étatique. Il est vrai que l'école corrige des inégalités, qu'elle est un élément important de l'échelle sociale, mais il est vrai aussi qu'elle crée d'autres inégalités, qu'elle instaure la «diplômecratie», qu'elle est, forte de son idéologie, expansionniste. Illich nous le rappelle. Sa critique libertaire ne peut pas être écartée sous le seul prétexte qu'il ne faut pas donner du grain aux attaques réactionnaires. *ag*

Repères bibliographiques

Une Société sans école, Seuil, 1971
Energie et équité, 1973
La Convivialité, Seuil, 1973
Nemesis médicale, Seuil, 1975
Le genre vernaculaire, Seuil, 1983
Dans le miroir du passé, Descartes et Cie, 1994
 Un inédit, *La Perte des sens*, et les œuvres complètes en deux volumes, sont à paraître chez Fayard en 2003.

C'est aux pays riches de subventionner les paysans du tiers-monde

Le feuillet des subventions agricoles n'est pas prêt de prendre fin. George W. Bush en a écrit un nouvel épisode en avril dernier en octroyant de larges subsides aux planteurs de coton. Jacques Chirac et Gerhard Schröder sont ravis parce qu'ainsi ils pourront retarder jusqu'en 2007 la révision de la Politique agricole commune. En Suisse également, diminution et suppression du contingentement laitier ont été retardées. Encore quelques années gagnées pour les paysans du Nord.

Mais au Sud? Les pays du Sahel ont été écartés du marché du coton. Le Burkina Faso a calculé que le manque à gagner qui en résulte dépasse toute l'aide publique au développement dont il bénéficie.

Les pays du Sud n'ont évidemment pas les moyens de financer leurs paysans. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, ils ont pu soutenir leurs principaux produits d'exportation grâce à des caisses de stabilisation. Mais au nom de la libéralisation, la Banque mondiale et le FMI les ont

obligés à démanteler ces caisses. C'est vrai qu'elles étaient mal gérées mais, outre la stabilisation des prix, elles effectuaient des tâches indispensables: le contrôle de la qualité et la vente dans les bourses de Londres et de New York.

La débâcle créée par ces fermetures en chaînes a été désastreuse. Certains pays ont mis des années pour remettre sur pied des associations capables d'effectuer les tâches des anciennes caisses. Depuis lors les multinationales de l'agroalimentaire n'ont plus affaire qu'à des groupements de petits paysans.

Le marché international dicte sa loi

En conformité au principe de la primauté du marché, les pays consommateurs de matières premières, c'est-à-dire les pays de l'OCDE, ont décidé de mettre fin aux systèmes internationaux de stabilisation des prix. Ces mécanismes avaient bien réussi à pallier les petites différences de prix mais, lorsque les variations deve-

naient importantes, il fallait négocier le déplacement de la fourchette. Avec tous les conflits que cela impliquait non seulement entre producteurs et consommateurs mais aussi entre producteurs.

Maintenant, les paysans du Sud sont livrés sans protection aucune au bon vouloir du marché international et plus précisément des bourses de matières premières. Seuls ceux qui produisent pour *Max Havelaar* sont assurés des prix qu'ils vont toucher lors de la récolte.

Au lieu de payer pour des filets sociaux, pour des programmes d'occupation en faveur des paysans en faillite qui se sont réfugiés dans les villes, pour remédier aux destructions faites par les kalachnikovs - que les jeunes de Sierra Leone et du Libéria ont passées à leurs cousins de Côte d'Ivoire - on pourrait, à la place de l'action humanitaire, expérimenter la prévention et permettre aux gens de travailler et de gagner leur vie dignement.

Lala Gagnebin

ONU

La Suisse très active

La Suisse est membre de l'ONU depuis le 10 septembre 2002. Difficile d'en tirer un bilan après un peu plus de trois mois, mais l'activité de l'équipe de l'ambassadeur Jenö Stähelin semble mériter une bonne note. Un membre de la délégation suisse, Valentin Zellweger, a été élu vice-président d'une des six commissions permanentes de l'ONU, celle du droit international public. Il y représente en fait l'Europe, les États-Unis et le Canada. Nous sommes un pays de juristes, et le droit international a toujours été au

centre de la diplomatie helvétique, en grande partie en raison des conventions de Genève. À travers cette élection, notre délégation a donc bien manœuvré.

Une déclaration sur l'Irak a été faite par notre ambassadeur le 17 octobre lors d'un débat public au Conseil de sécurité. Elle appuie l'approche finalement retenue, soit l'envoi d'inspecteurs sur place, avant le recours à des mesures plus drastiques. Notre pays est également intervenu le 1er novembre sur le problème de la réorganisation de l'ONU et du

rôle de Genève. Quelques jours plus tard, la Suisse était élue au comité du programme et de la coordination qui se charge de la planification des activités des Nations Unies. Ce comité est composé de trente-quatre membres élus pour trois ans. Selon les Affaires étrangères, la programmation et l'allocation de ressources font partie des priorités de la politique suisse à l'ONU. Cette phrase signifie sans doute que notre délégation veille au maintien des ressources accordées au siège de Genève.

Lors de ce discours du 1er

novembre, Jenö Stähelin a souhaité «accroître légèrement» le nombre des membres du Conseil de sécurité. Dans quel but et pour quoi faire? Nous n'en savons rien, peut-être pour s'attirer les sympathies de tous ceux qui aimeraient bien en faire partie plus souvent... Par contre il est un mot jamais prononcé, celui de neutralité. Cette absence peut avoir deux raisons: la neutralité suisse est tellement évidente aux yeux du monde que sa mention est inutile ou alors ce concept est devenu tellement obsolète qu'il vaut mieux le taire. *jjg*

Maîtriser le clonage

Le clonage est dangereux. Il véhicule des idées fausses sur la science et le développement humain. Il faut le combattre sans renoncer aux bienfaits de la recherche.

Les Raëliens ont donc réussi leur opération médiatique en faisant la une des médias prêts à diffuser la nouvelle de leurs exploits, tout en soutirant aux victimes, soi-disant consentantes, 200 000 dollars par intervention. L'existence - ou plus probablement, l'existence dans un proche futur - d'êtres humains produits par le transfert du matériel génétique d'un humain adulte dans un ovule vidé de son propre matériel et porté à maturité dans une mère porteuse - a fait dire à certains commentateurs qu'une guerre nucléaire était préférable pour le moral du genre humain à l'existence perturbante de ce premier clone.

Il est intéressant de se rappeler que notre mère nature nous fait le coup d'un clonage réussi toutes les 300 naissances environ, certes sans recours aux pipettes.

Les appels se multiplient pour interdire ou faire cesser toute activité pouvant mener de près ou de loin à la maîtrise de la production d'êtres humains. C'est une mauvaise bonne idée.

Mais tout d'abord, il faut condamner, et non seulement moralement, l'action revendiquée par *Clonaid* pour expérimentation abusive sur l'être humain. Il est formellement interdit, dans toutes les réglementations d'employer chez l'homme, même avec son consentement, une procédure ou un médicament dont la sûreté et l'efficacité n'ont pas été démontrées chez l'animal. Or tout indique, chez les souris, clonées en particulier, que la méthode est dangereuse et échoue fréquemment, que le développe-

ment de leurs gènes peut être fréquemment anormale; tout indique encore, que ce type de clonage connaît des taux d'échecs extrêmement importants, et des développements pathologiques précoces nombreux.

Un clone n'est pas une photocopie

En outre, il faut combattre l'idée que les êtres ainsi clonés sont des photocopies, terme repris un peu partout. Et je passe sur le concept d'immortalité, propagé par les Raëliens, qui provient probablement de la lecture superficielle de vieux livres scolaires de biologie sur la sexualité des bactéries. La notion de photocopie est perverse. Elle s'aligne bien sûr sur l'impression de la toute puissance du gène, sur une idée que ce qui est moi irréductiblement, comme individu, c'est ma combinaison unique de la séquence d'ADN, qui permet de me distinguer et d'exister dans un monde globalisé, uniformisé et uniformisant.

Les jumeaux monozygotes, malgré leur ressemblance physique incontestable et perdurante, développent des personnalités contrastées. Ces «vrais» jumeaux, ont constitué longtemps le matériel d'étude pour différencier la part génétique et la part acquise des traits qui font l'espèce humaine (l'intelligence en particulier). Les vrais jumeaux séparés à la naissance et élevés par des parents adoptifs de statut socio-économique différent, testés pour leur quotient intellectuel (QI) ont amené les chercheurs à estimer l'héritabilité de l'intelligence. Les conclusions, difficiles,

contestées souvent ont démontré qu'une part importante, mais jamais totale de la variabilité pouvait être expliquée par les gènes. Les gènes définissent l'imgo, mais c'est la vie, l'histoire, qui façonne l'individu.

Il faut aussi faire un sort à la notion que les clones seraient des infra-humains (notion propagée probablement par le film *Attaque des clones*, épisode de *Star Wars*). Il faut recourir en fait à un test sophistiqué pour savoir si le bébé est cloné. Paradoxalement, les commentateurs qui paraissent le moins paniquer devant l'existence supposée de bébés clonés recourent à la tradition religieuse. Ainsi un commentateur évangélique écrit que c'est Dieu et non pas l'homme qui a créé Eve (nom du bébé) et qu'elle partage donc toute la dignité humaine; et Michel Revel, professeur à l'Institut Weizmann de Réhovot (Israël) écrit dans *Le Monde*: «Il est essentiel de ne pas diaboliser la science, qui ne fait que proposer des possibilités qu'il est du devoir de l'homme d'utiliser pour le bien, renforçant ainsi la dignité humaine, afin de réparer la nature et agir comme associé à la Création, selon une expression chère à la pensée juive».

Pensée utile à retenir au moment où le Parlement suisse se saisit du projet de Loi sur les cellules souches. ge

«Pour un clonage humain maîtrisé», *Le Monde*, 4 janvier 2003.

«Fearing the worst should anyone produce a cloned baby», *New York Times*, 5 janvier 2003.

Vers une approche féministe

Nadia Lamamra

ancienne secrétaire de la Coalition féministe suisse (FemCo)

La position abolitionniste au sujet de la prostitution réduit souvent toute forme de prostitution à un système d'exploitation. La prostitution ne peut être que forcée, la personne prostituée n'est plus le sujet de sa propre existence, mais seulement la victime d'un proxénète. En revanche, la prostitution est présentée dans le contexte général des rapports inégaux entre les sexes même si elle continue à séparer les prostituées des femmes dites honorables. Sans partager le point de vue abolitionniste, ce contexte constitue le cadre de ma réflexion, nourrie par la fréquentation de l'association *Fleur de Pavé*.

L'approche féministe est fondée sur une analyse en termes de rapports sociaux des sexes: les femmes et les hommes constituent des groupes distincts, dont les rapports sont socialement construits. Cette construction sociale les met dans des positions non seulement différentes, mais subordonnées. J'envisage ainsi la question selon des enjeux féministes, comme le droit à la parole, la libre disposition de son corps, la question du choix, et enfin la place des femmes, prostituées ou non, dans la société patriarcale.

La limite principale de l'approche abolitionniste consiste à refuser d'entendre les prostituées. Alors que c'est indispensable quand on sait que le dénie de parole aux femmes est un élément de leur oppression. Il en va de même avec les personnes prostituées. En leur niant le droit à la parole, on ne fait que perpétuer la stigmatisation sociale qui les frappe. Écouter la parole des prostituées, c'est aussi sortir d'un discours victimisant et maternaliste. C'est accepter que la prostitution peut être un choix, et pas seulement une fatalité. Et d'autre part, que ce choix implique que les femmes disposent librement de leur propre corps. Bien

sûr, ce choix doit être discuté, au même titre que tout choix effectué dans une société inégale.

Des prostitutions

Grâce à ce que disent les prostituées, on se rend compte qu'il faut parler DES prostitutions et non pas de LA prostitution. En différenciant la prostitution forcée de la prostitution choisie, une autre réflexion peut voir le jour. Il est clair que face aux nouvelles formes de prostitution (l'esclavage sexuel, la traite des femmes, la marchandisation des corps), nous ne pouvons avoir qu'une position extrêmement ferme. En revanche, la prostitution choisie, appelle d'autres solutions et ce sont les principales concernées qui doivent faire part de leurs besoins, de leurs attentes. Il serait ainsi possible de développer une approche de type syndical, de défense des droits et des intérêts des personnes qui exercent cette profession. Séparer prostitution choisie et forcée, c'est confronter les féministes à un enjeu politique: faut-il opter pour une position réformiste attentive aux conditions de travail des prostituées, ou peut-on maintenir une position de principe de type abolitionniste?

Est-ce que reconnaître les prostituées, admettre qu'elles sont des travailleuses du sexe signifie qu'il faut accepter les proxénètes comme des employeurs à part entière? Si l'on admet que la prostitution peut être librement choisie, il faut également admettre que certaines femmes souhaitent l'exercer de manière indépendante et d'autres de manière salariée. Ainsi, s'il faut abolir le proxénétisme, ce ne doit pas être pour des raisons morales, mais parce qu'il prolonge l'exploitation capitaliste, une personne vendant sa force de travail - ici en l'occurrence son corps - à une autre. Dans l'ensemble de l'analyse, il me semble indispensable d'opérer la dis-

inction entre choix et contrainte. En séparant les deux termes, il devient possible de combattre vigoureusement la prostitution forcée, l'exploitation, l'abus, la détresse, ainsi que ceux qui en tirent profit.

Prostitution et féminisme

D'un point de vue féministe, il y a deux questions se posent immédiatement: d'abord, comment des femmes conscientes de la domination masculine peuvent-elles renoncer à s'interroger face à celles qui sont désignées comme les pires? ensuite, comment peut-on concevoir un féminisme qui ne prendrait pas en compte toutes les femmes, qui se couperait d'une partie d'entre elles, voire les stigmatiserait? Heureusement, certaines ont déjà commencé à réfléchir de manière plus générale, comme Paola Tabet¹ qui prend en considération l'ensemble des échanges sexuels contre rétribution avec les hommes (que ce soit pour des cadeaux, la paix du ménage, une promotion, ou de l'argent). Cette approche permet de faire disparaître la rupture entre les femmes non-prostituées et les femmes prostituées, et de situer les une par rapports aux autres les différentes expériences de domination. Il apparaît donc vain de croire en l'abolition d'une part des échanges sexuels contre rétribution, si tous les autres restent inchangés.

Dans le prolongement de cette réflexion, certaines s'interrogent sur la division entre les femmes. Pour Gail Pheterson² par exemple, ce qu'elle appelle le «stigmata de la pute» est un instrument de contrôle social, qui permet de ranger les femmes en deux catégories: d'un côté les femmes honorables, de l'autre les non-honorables, c'est la fameuse opposition entre la mère et la putain. Cela permet non seulement d'isoler les prostituées, mais aussi de maîtriser toutes les femmes, car il s'agit

sans cesse pour elles de prouver qu'elles sont honorables. Ainsi, certaines libertés sont incompatibles avec l'honorabilité (l'autonomie sexuelle, la mobilité géographique, l'initiative économique, ou encore les prises de risques physiques)³. Cette division entre les femmes permet de mieux les contrôler. En brandissant le spectre de la femme immorale, le patriarcat oblige les femmes à rester à leur place, à ne pas contester, à ne pas se révolter; mieux encore, elles acceptent leur position subordonnée et se félicitent d'être respectées. À côté de cette menace symbolique, le système patriarcal peut faire preuve d'une violence réelle, dès lors que les femmes ne se soumettent pas à l'autorité. Combien de femmes violées ont dû prouver qu'elles ne l'avaient pas cherché? (et que dire des femmes prostituées qui portent plainte pour viol?) Une justice pour les femmes honnêtes, une autre pour celles qui sont considérées comme des putes. En acceptant ces catégories, c'est ce système que l'on cautionne. Le «stigmata de pute», et de manière plus générale la division entre les femmes est un outil nécessaire au patriarcat, et il s'agit bien, en tant que féministes, de ne pas le reproduire. ■

¹ Paola Tabet, «Du don au tarif», *Les Temps modernes*, n° 490, 1987.

² Gail Pheterson, *The Prostitution prism*, Amsterdam University Press, 1996.

³ Corinne Monnet, «Pour une autre perspective féministe de la prostitution», *Femmes en Suisse*, mai 2000.

Ce texte synthétise une conférence donnée à l'occasion de l'Assemblée générale de l'association *Fleur de Pavé*, à Lausanne en septembre 2001. L'auteur en remercie les membres pour leur collaboration et disponibilité.

Emotions by American Express

Depuis quelques années la bêtise a plutôt reculé dans les messages publicitaires. Les mauvaises traductions de l'allemand sont en baisse. Mais une rechute vient de se produire avec l'hallucinante publicité d'*American Express* vu dans la revue *Fémina*.

En gros plan, la photo d'une femme en buste, de face, genre bourgeoise enbijoutée, avec un air totalement niais et buté. Le texte d'accompagnement mérite d'être cité in extenso.

Le shopping pourra-t-il un jour assouvir mon trop-plein d'émotions?

Donc ça démarre bien, on nous présente une personne perturbée qui calme ses an-

goisses à travers la fièvre acheteuse. Mais attendez la suite.

Mon mari prétend que non. Et bien sûr il a entièrement raison.

Ainsi cette femme dépend de l'opinion de son mari, elle lui donne raison et ne pense pas par elle-même.

Seule une relation intense, basée sur une compréhension réciproque, peut y parvenir.

La raison de la présence de cette phrase dans une publicité *American Express* nous échappe totalement. Elle provient sans doute d'un couper/coller fait par inadvertance à partir d'un magazine de psychologie bas de gamme. Mais ce qui suit n'est pas mal non plus.

Mais, comment dire : mon

mari a aussi ses limites. Ce qui n'est pas le cas de ma carte American Express

Le mari est-il impuissant, négligent, autiste, pas assez riche, au chômage? on ne le saura pas, mais il y a un problème, c'est clair. Heureusement et nous voilà soulagé, la carte *American Express* permet de régler les tensions dans le couple en dépensant l'argent du ménage, en accumulant un découvert maximal et en évitant à court terme les frais d'une visite chez le psychiatre. Ca n'est pas dit comme cela, mais bien sûr, on peut le supposer.

En bas de la page à droite, le logo d'*American Express* avec son slogan assez croquignolet

lui aussi: *Pas de limites des dépenses. What's your reason?* La langue anglaise nous manquait déjà, mais il n'y avait peut-être plus de budget pour la traduction.

La réponse à ce slogan est évidente. Nous n'avons bien sûr aucune raison de limiter nos dépenses, comme d'ailleurs l'ensemble de la population et des lecteurs de *Fémina*, journal fourni gratuitement avec *Le Matin Dimanche* dont le lectorat populaire ne peut que se reconnaître dans une telle publicité. Nous savions que le monde de la publicité prend souvent les consommateurs pour des idiots, maintenant nous savons qu'en plus il les méprise. *jg*

Courrier

Swiss fait de l'humour

Swiss, qui n'a plus guère d'autre alternative que l'humour noir, n'hésite pas à s'offrir une demi-page en couleurs dans *Le Monde* pour y inscrire ce slogan qui vaut son pesant d'or: «On reconnaît un avion de SWISS sans même regarder sa dérive.»

Question dérive, la déviation (première acception) de l'an passé des stratégies financières prévues par le groupe, déroutée occasionnée par des vents fort contraires, nous a déjà agréablement diverti... et ce n'est pas fini nous promet-on! Décidément, il ne suffit pas d'un bon gouvernail (deuxième acception)



pour éviter de partir à vau l'eau (sens figuré). Et comme si cela ne suffisait pas, la dérive, terme fort cocasse au demeurant, est employée aussi en artillerie (troisième acception) pour

désigner la distance nécessaire pour déplacer la hausse d'un canon et en corriger la déviation. Le mystère s'épaissit. Faut-il saisir la dérive pour éviter qu'elle n'arrive ou dériver pour ajuster le tir? La tête me tourne et je ne sais plus

à quelle dérive me vouer. Bon vent à Swiss. Moi, je continue à pied.

Claude-Anne Borgeaud
documentaliste indépendante, Lausanne

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy (cb)
Gerard Escher (ge)
Lala Gagnebin
André Gavillet (ag)
Jacques Guyat (jg)
Albert Tille (at)

Forum:
Nadia Lamamra

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch